



## Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2023/2024

### PROCES-VERBAL N°3

---

Réunion du mardi 22 aout 2023

---

#### TERRAINS DES CLUBS EVOLUANT EN CHAMPIONNAT SENIORS R1 R2 R3 ET AUTRES CHAMPIONNATS REGIONAUX

Après étude des installations sportives concernées, la C.R.T.I.S. donne un avis favorable pour l'utilisation des terrains en compétitions régionales et transmet aux Commissions d'organisation des compétitions compétentes.

### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

#### 1.1. Classements initiaux

##### **HOUILLES – GYMNASSE MICHELINE OSTERMEYER – NNI 783119901**

Cette installation sportive n'est pas classée.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 16/02/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau FUTSAL 4 signée par le propriétaire le 14/01/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite du 16/02/2023

La Commission constate l'absence de l'A.O.P. ou de l'attestation administrative de capacité.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau FUTSAL 3 jusqu'au 22/08/2033 sous réserve de réception de de l'A.O.P. ou de l'attestation administrative de capacité avant le 22/02/2024.

#### **HOUILLES – GYMNASSE JEAN GUIMIER – NNI 783119902**

Cette installation sportive n'est pas classée.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 07/02/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau FUTSAL 4 signée par le propriétaire le 14/01/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite du 07/02/2023

La Commission constate l'absence de l'A.O.P. ou de l'attestation administrative de capacité.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau FUTSAL 4 jusqu'au 22/08/2033 sous réserve de réception de de l'A.O.P. ou de l'attestation administrative de capacité avant le 22/02/2024.

#### **ST CYR L'ECOLE – GYMNASSE GERARD PHILIPPE – NNI 785459901**

Cette installation sportive n'est pas classée.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 26/01/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau FUTSAL 4 signée par le propriétaire le 26/01/2023 et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite du 07/02/2023
- Attestation Administrative de Capacité

La Commission constate l'absence d'un plan côté des vestiaires.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau FUTSAL 4 jusqu'au 22/08/2033 et demande à la Mairie de lui transmettre un plan côté des vestiaires.

#### **VIRY CHATILLON – GYMNASSE JULES VERNE – NNI 916879905**

Reprise de dossier.

Cette installation sportive n'était pas classée.

Installation visitée par M. HAMZA membre de la C.R.T.I.S., le 26/01/2022.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau FUTSAL 3 jusqu'au 22/08/2033.

#### **LE BOURGET – STADE ALAIN BARDEAU – NNI 930130201**

Cette installation n'a jamais été classée.

Installation visitée par M. HAMZA, membres de la C.R.T.I.S., le 06/07/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la mise en place d'un gazon synthétique (date de mise à disposition : 01/10/2022), de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T4 SYN ainsi que des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité du 13/07/2023.
- Plans de l'aire de jeu et des vestiaires.
- Tests in situ du 26/12/2022.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T4 SYN jusqu'au 01/10/2032.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

### **BALLANCOURT SUR ESSONNE – STADE MUNICIPAL N°4 – NNI 910450104**

Cette installation n'a jamais été classée.

Installation visitée par M. HAMZA, membres de la C.R.T.I.S., le 10/08/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la mise en place d'un gazon synthétique (date de mise à disposition : 14/06/2023), de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T6 SYN ainsi que des documents transmis :

- Plans de l'aire de jeu et des vestiaires.
- Rapport de visite du 10/08/2023
- A.O.P.
- Tests in situ du 16/06/2023.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 SYN jusqu'au 14/06/2033.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

## **1.2. Confirmations de niveau de classement**

### **GARGENVILLE – STADE M & M PLATERRIER 1 – NNI 782670101**

Cette installation sportive était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 05/04/2021.

Installation visitée par M. ALEXANDRE, membres de la C.R.T.I.S., le 24/05/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en Niveau T4 PN signée par le propriétaire le 04/04/2023 et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite

#### **Remarques de la C.R.T.I.S. :**

- **Remettre en place les parties de main courante manquantes**
- **Hauteur des buts non conformes**
- **Revoir la planéité du terrain**

La Commission constate l'absence de l'A.O.P. ou de l'attestation administrative de capacité.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 PN jusqu'au 21/04/2030 sous réserve de réception de de l'A.O.P. ou de l'attestation administrative de capacité et de la levée des non-conformités citées avant le 22/02/2024.

La C.R.T.I.S. demande au gestionnaire de l'installation de lui transmettre des photos de la remise en conformité de l'installation une fois les travaux effectués.

**BUC – STADE ANDRE DUFRANNE 1 – NNI 781170101**

Cette installation sportive était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 13/09/2020.

Installation visitée par M. ALEXANDRE, membres de la C.R.T.I.S., le 17/05/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en Niveau T4 PN signée par le propriétaire le 04/04/2023 et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- A.O.P.
- Rapport de visite

**La C.R.T.I.S. constate la non-conformité suivante :**

- **Hauteur des buts non conformes**

La Commission constate l'absence d'un plan côté des vestiaires.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 PN jusqu'au 11/08/2033 sous réserve de réception d'un plan côté des vestiaires et de la levée des non-conformités citées avant le 22/02/2024.

La C.R.T.I.S. demande au gestionnaire de l'installation de lui transmettre des photos de la remise en conformité de l'installation une fois les travaux effectués.

**LE KREMLIN BICETRE – GYMNASSE DUCASSE – NNI 940439901**

Cette installation sportive est classée en Niveau FUTSAL 1 jusqu'au 11/12/2023.

La C.R.T.I.S. accuse bonne réception de la demande de classement en niveau FUTSAL 1 et transmet à la F.F.F.

**EPINAY SOUS SENART – STADE ALAIN MIMOUN – NNI 912150101**

Cette installation sportive était classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 15/09/2023.

Installation visitée par M. GODEFROY, membres de la C.R.T.I.S., le 24/02/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 30/07/2023 et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- A.O.P.
- Tests insitu du 01/06/2023

**La C.R.T.I.S. constate l'absence d'un plan côté des vestiaires ainsi que la non-conformité suivante :**

- **Hauteur des buts non-conformes**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 04/07/2033 sous réserve de la levée des non-conformités avant le 22/02/2024 et demande au gestionnaire de lui transmettre un plan côté des vestiaires.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

**LE COUDRAY MONTCEAUX – STADE ROBERT DAUTIER 1 – NNI 911790101****LE COUDRAY MONTCEAUX – STADE ROBERT DAUTIER 2 – NNI 911790102**

Reprise de dossier.

La C.R.T.I.S. accuse bonne réception des documents transmis :

- Plan de masse
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

La C.R.T.I.S. constate l'absence d'un A.O.P. ou d'une A.A.C.

**Remarques de la C.R.T.I.S. :**

- **Faire tracer les zones techniques**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 PN jusqu'au 22/08/2033 et demande au gestionnaire de lui transmettre un A.O.P. ou une A.A.C.

#### **VILLENEUVE ST GEORGES – STADE NELSON MANDELA – NNI 940780201**

La C.R.T.I.S. accuse bonne réception des tests insitu et transmet à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

#### **BRETIGNY SUR ORGE – STADE AUGUSTE DELAUNE 1 – NNI 911030101**

Cette installation sportive est classée en Niveau T3 jusqu'au 24/11/2023.

La C.R.T.I.S. accuse bonne réception de la demande de classement en niveau T3 et transmet à la F.F.F.

#### **THIAIS – STADE ALAIN MIMOUN 1 – NNI 940730201**

Cette installation sportive était classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 29/09/2022.

Installation visitée par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 16/08/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 16/08/2023 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan de masse
- Plan côté des vestiaires
- A.A.C.
- Rapport de visite

La Commission constate l'absence des tests in situ décennaux (date de mise à dispo le 29/09/2012 + 10 ans).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 29/09/2032 sous réserve de réception des tests in situ décennaux avant le 22/02/2023.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

### **1.3. Changements de niveau de classement**

#### **COLOMBES – STADE KLEBER – NNI 920250401**

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courriel de la ville de Colombes et retire cette installation du classement.

#### **RUEIL MALMAISON – STADE PAUL FINCH – NNI 920630901**

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courriel de la ville de Rueil Malmaison et retire cette installation du classement.

**MALAKOFF – STADE DES NOUZEUX – NNI 920460301**

**MALAKOFF – STADE MARCEL CERDAN 2 – NNI 920460102**

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courriel de la ville de Malakoff et retire ces installations du classement.

**THORIGNY SUR MARNE – STADE DU MOULIN A VENT – NNI 774640101**

Cette installation sportive était classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 09/10/2026.

Installation visitée par M. GODEFROY, membres de la C.R.T.I.S., le 31/08/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau T4 SYN suite aux travaux d'agrandissements des vestiaires signée par le propriétaire le 31/07/2023 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 31/07/2023
- Plan des nouveaux vestiaires

La C.R.T.I.S. a transmis le 02/08/2023 à la Mairie et au club de Thorigny sur Marne, les recommandations et les points de non-conformité suivants :

- *Absence de glace-miroirs dans les vestiaires joueurs et arbitres.*
- *Les 4 poteaux de corner sont implantés à l'extérieur du tracé (non-conformité).*
- *2 poteaux de corner sont positionnés à 1,40 m de la piste d'athlétisme (Recommandation d'avoir une zone de sécurité de 2,50 m en démontant la bordure aux angles de l'aire de jeu et en posant un gazon synthétique sur la piste).*
- *La dimension de la zone de sécurité derrière les lignes de but est de 4,40 m. Point non conforme au Règlement pour le niveau de classement demandé (T4). »*

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T4 SYN jusqu'au 09/10/2026 sous réserve de la levée des non-conformités.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

## **2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

**ST MAUR DES FOSSES – STADE ADOLPHE CHERON – NNI 940680101**

L'éclairage de cette installation sportive était classé E4 jusqu'au 30/09/2022.

A la Demande de la Maire de St Mair des Fosses, contrôle de l'éclairage effectué par M. MAETZ, membre de la C.R.T.I.S., le 02/08/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 25/07/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 342 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.43.
- Facteur d'uniformité : 0.57.

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 22/08/2025.

**La C.R.T.I.S. précise que pour un classement en niveau E4 :**

- **Le rapport Emini/Emaxi doit-être supérieur ou égal à 0,50.**

- Le facteur d'uniformité (EhMin/EhMoy) doit-être supérieur ou égal : 0.70.

**La Commission demande au gestionnaire de l'installation de refaire un réglage complet de l'éclairage.**

#### **PARIS – STADE PAUL FABER – NNI 751170101**

L'éclairage de cette installation sportive n'était pas classé.

A la demande de la Mairie de Paris, contrôle de l'éclairage effectué par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 07/08/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 25/07/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 192 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.55.
- Facteur d'uniformité : 0.73.

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 22/08/2025.

#### **Remarque de la C.R.T.I.S. :**

- Faire démonter les buts amovibles qui ne sont pas à 2,50m de la ligne de touche
- Faire mettre un morceau de moquette synthétique sur le pourtour du terrain afin d'avoir une zone de sécurité règlementaire de 2,50m

#### **CHATOU – STADE CHARLES FINALTERI 1 – NNI 781460101**

L'éclairage de cette installation sportive n'était pas classé.

A la demande de la Mairie de Chatou, contrôle de l'éclairage effectué par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 18/08/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en LED et de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 28/07/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 241 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.38.
- Facteur d'uniformité : 0.60.

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 22/08/2027 (voir rapport de visite CRTIS).

#### **BOULOGNE BILLANCOURT – STADE LA GALLO – NNI 920120101**

L'éclairage de cette installation sportive était classé E4 jusqu'au 22/07/2022.

A la demande du RACING CLUB DE France FOOTBALL, contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 14/08/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 24/07/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 347 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.47.
- Facteur d'uniformité : 0.56.

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 28/09/2025 (voir rapport de visite CRTIS).

#### **PARIS – PARC DES PRINCES – NNI 751160101**

A la demande de la F.F.F., contrôle de l'éclairage effectué par l'organisme de contrôle APAVE et par M. DJELLAL membre de la C.R.T.I.S. le 02/08/2023.

Suite à des résultats non-conformes, contre-visite effectuée par l'organisme de contrôle APAVE et par M. DJELLAL membre de la C.R.T.I.S. le 10/08/2023.

La C.R.T.I.S. accuse bonne réception des relevés photométriques fait par l'APAVE et transmet à la C.F.T.I.S.

#### **CHENOISE – STADE MUNICIPAL – NNI 771090101**

L'éclairage de cette installation sportive était classé EEntrainement jusqu'au 19/02/2017.

A la demande de la Mairie de CHENOISE, contrôle de l'éclairage effectué par M. MAETZ, membre de la C.R.T.I.S., le 18/08/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance d'un éclairage en LED et de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 18/06/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 131 Lux
- Rapport Emin/Emax : 0.21.
- Facteur d'uniformité : 0.45.

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 28/08/2027.

### **3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE**

#### **JOUARS-PONTCHARTRAIN - STADE DE LA BONDE - NNI 783210101**

Cette installation sportive est classée en niveau T4 SYN.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de changement de moquette synthétique, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable pour une installation sportive du 21/07/2023.
- Note d'intention en date du 21 juillet 2023.
- Plan de l'aire de jeu de 105m x 68m avec zone de sécurité de 2,50m minimum
- Plan de coupe transversale
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement au niveau T4 SYN suite au renouvellement de la moquette.

#### **JOUARS-PONTCHARTRAIN - STADE DE LA BONDE - NNI 783210101**

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un classement de l'éclairage de cette installation et des documents transmis :

- o La demande d'avis préalable éclairage signée par le propriétaire de l'installation en date du 21/07/2023.
- o Une étude photométrique en date du 30/04/2023 (Ref : Projet E5-FFF250 lx) avec les caractéristiques ci-dessous :



- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m.
- Implantation : 4 mats de 24 m de hauteur
- Angle Max des projecteurs :65 °
- Nombre total des projecteurs en mode FOOT :18 (LED).de 1550W
- Température de couleur(K) : 5000K
- Eblouissement (Glare rating) : GR max = 46,5
- Facteur de maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 279 Lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0.58
- U2h calculé (EhMin/EhMoy) :0,80
- Points bis=conforme.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 (Règlement Ed.2021) sous réserve que la totalité des résultats photométrique in-situ soient conformes.

#### 4. **DIVERS**